

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE JIJEL

ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER DE TAHER

NIF : 40801600001805700101

Avis d'attribution provisoire

Conformément au texte des articles 52 et 53 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et délégation de service public.

L'établissement public hospitalier de Taher, wilaya de Jijel, informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 07/2025 pour l'approvisionnement en denrées alimentaires durant l'année 2026 a été publié dans les journaux en langue arabe et français, et Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP en langue arabe et français ou journaux électroniques.

Qu'après l'évaluation et l'analyse technique et financière des offres ; l'attribution provisoire est comme suite :

Intitulé de l'opération	Lots	Attributaire	N° d'identification fiscale	Délais de d'exécution	Evaluation Technique	Montant TTC Min	Montant TTC Max	Critère de choix
l'approvisionnement en denrées alimentaires durant l'année 2026	Lot N° 01 Viande rouge fraîche (locale)	KADRI AIMEN	10218050005619601800	Année 2026	65/100	24 225 000,00 DA	26 647 500,00 DA	L'offre qualifiée et moins-disant
	Lot N° 02 Poulet frais prêt à la cuisson et œufs	KADRI Ahmed	17618170052018200000	Année 2026	80/100	4 196 500,00 DA	4 616 150,0 DA	L'offre qualifiée et moins-disant

Les soumissionnaires opposants aux choix de la commission peuvent introduire leurs recours au niveau de la commission des marchés publics de la wilaya de Jijel, dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première publication dans les quotidiens ou Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP ou journaux électroniques.

Les soumissionnaires peuvent demander des explications des résultats techniques et financiers détaillés de leurs offres dans un délai de 03 jours à compter de la date de la première publication dans les quotidiens ou Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP ou journaux électroniques.